

POINT COM

Bulletin municipal de Bonnétable • Juillet 2019

BONNÉTABLE



06



14



17



19



20



22

03 Editorial

Le mot du Maire

04 La page du Sénateur

Le Projet de loi sur l'école largement amendé par le Sénat

05 Le page du conseiller départemental

Numérique : la Sarthe pionnière !

06 Conseil Municipal "Jeunes"

Le Conseil Municipal "Jeunes" en action

07 Conseil Municipal "Jeunes"

Journée découverte à l'Abbaye de l'Epa

08 Vie de la commune

Travaux dans la ville !

10 Vie de la commune

A chacun son adresse !!!

11 Vie des écoles

Ecole Catherine Paysan

12 Vie de la commune

Comptes 2018 et budget 2019

14 Vie des écoles

La mairie reprend la cantine

16 Vie des écoles

Ecole primaire publique

17 Vie des écoles

Ecole du Sacré-Cœur

18 Vie de la commune

Bonnétable, label actif et sportif pour la seconde fois !

19 Vie de la commune

Balades autour des étangs du jardin public

20 Vie de la communeAménagement de la ville
Nouvelle aire de jeux**21 Vie de la commune**

Assainissement, acte II

22 Vie de la commune

Résidence autonomie

23 En bref...

Nouvelle enseigne / Un nouveau conseiller municipal / Chemins de randonnée / Véhicules électriques, promesse tenue / Twistrigen : Elections municipales

24 CalendrierLes prochains évènements
Mariages / Naissances

Crédits photos : Frédéric Barré, François Bellanger, Morgan Bouttier, Alain Godet, Rose-Marie Guillopé, Maxence Jardin, Amélie Lecas, Marie-Laure Pléver, Philippe Royer.

Contributeurs (teurs) : Frédéric Barré (directeur de la publication), Geneviève et François Bellanger, Catherine Bouttier, Alain Godet, Rose-Marie Guillopé, Maxence Jardin, Amélie Lecas, Thierry Lemonnier, Marie-Laure Pléver, Philippe Royer, Jean Pierre Vogel.

Création graphique et impression :

Imprimerie CRES à Bonnétable
02 43 29 31 57

IMPRIM'VERT®

LE MOT DU MAIRE



Je reçois sur rendez-vous, à la Mairie, et me déplace aussi à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Chères Bonnetabliennes, chers Bonnetabliens,

Pour la 5^{ème} année consécutive, nos efforts de gestion des finances locales ont permis de baisser les taux d'imposition communaux. Hormis la taxe d'habitation qui va disparaître, ceux des taxes foncières sur le bâti et sur le non-bâti baissent de 1,51% cette année, ce qui porte ainsi à plus de 8% cette baisse depuis le début du mandat (5,5% pour la taxe d'habitation). Ces efforts budgétaires, à destination de chaque Bonnetablien, ne nous empêchent pas de rembourser les nombreux emprunts qui pèsent toujours aussi lourdement sur les finances communales. Mieux, cette rigueur de gestion nous autorise, cette année encore, l'autofinancement d'un programme de travaux destiné à améliorer notre cadre de vie.

C'est tout d'abord une nouvelle aire de jeux pour les enfants qui a été installée sur la zone du camping, en remplacement de celle située le long de Tripoulin. De nouveaux jeux, plus nombreux, répondent désormais aux envies des plus jeunes dans un cadre accueillant, plus sécurisé et mieux protégé par l'installation de caméras de vidéoprotection.

Des travaux importants sur les écoles sont également programmés. Ainsi, la sécurité des écoles maternelle et élémentaire, et donc des enfants, est renforcée par l'installation de nouvelles sonneries et alarmes répondant aux différents critères d'alerte en cas de danger, d'intrusion... De plus, les travaux de rénovation énergétique démarreront à l'école primaire Catherine Paysan, ce qui permettra d'avoir un bâtiment économe en énergie, offrant des salles de classes confortables, disposant d'équipements modernes pour offrir de meilleures conditions d'enseignement.

Les travaux d'assainissement étant terminés sur le sud de la ville, nous lançons notre programme de réfection de trottoirs comme nous vous l'avions annoncé. Ce sont plusieurs centaines de mètres de bordures qui vont être refaites cette année. Promis aussi, le passage aux véhicules dits « propres » lorsque cela est possible. Ainsi, au cours du mois de juillet, les services techniques se verront livrer un véhicule utilitaire 100% électrique, en remplacement d'un ancien véhicule diesel très polluant.

Les taxes foncières sur le bâti et sur le non-bâti baissent de 1,51 % cette année, ce qui porte ainsi à plus de 8 % cette baisse depuis le début du mandat...



Très attendu, le nouveau plan d'adressage de la commune est en fonction depuis cet été, avec la création de plus de 500 nouvelles adresses et la dénomination de 50 voies, ce qui résoudra les problèmes d'acheminement du courrier, de livraisons à domicile et permettra le déploiement de la fibre sur toute la commune dans quelques mois.

Le 11 juin dernier, un an jour pour jour après les inondations de 2018, s'est tenue une réunion publique afin de présenter les conclusions de l'étude menée pour analyser les phénomènes qui ont conduit aux conséquences dramatiques de ces inondations, et pour proposer un programme d'aménagements destiné à limiter les impacts de telles catastrophes naturelles.

Nous travaillons donc actuellement à la mise en place de ce programme, ainsi qu'à la préparation des futures actions.

Je reste bien entendu à votre écoute et vous souhaite un très bel été à toutes et tous.

Frédéric Barré
Maire de BONNETABLE

LE PROJET DE LOI SUR L'ÉCOLE LARGEMENT AMENDÉ PAR LE SÉNAT

LA PAGE DU SÉNATEUR, JEAN PIERRE VOGEL



Cependant, plusieurs sujets présents dans la version initiale du projet de loi, ou introduits à l'Assemblée nationale, ont provoqué une levée de boucliers des différents acteurs concernés, notamment des syndicats d'enseignants. Ainsi, le principal grief des élus et des professeurs concerne le regroupement des écoles et des collèges en établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF), à l'initiative des collectivités locales. Beaucoup de questions en suspens et donc des inquiétudes légitimes pour le sénat qui a donc décidé de supprimer cette disposition (*)

Face au projet de loi pour une école de confiance, les sénateurs ont sorti « leurs stylos rouges » pour corriger la copie du ministre. C'est un texte

largement amendé qui a été adopté en première lecture le 21 mai dernier. Ainsi, sur les 508 amendés déposés, 60 ont été adoptés.

Retour de la loi Ciotti (*) dimension territoriale réaffirmée, interdiction du voile pour les parents en sortie scolaire, abandons des établissements publics des savoirs fondamentaux... Voici les temps forts des débats et les principales modifications apportées par les sénateurs concernant les collectivités territoriales.

L'examen du texte à la fois en commission et en séance s'est inscrit dans une « critique mesurée et constructive ».

Les sénateurs ont ainsi souhaité amendé et amélioré le texte :

C'est un texte important parce que l'école est un des piliers de notre république. Notre démarche au sénat a rejoint le mouvement de fronde qui a accueilli le projet de loi du ministre. Elus locaux, parents et professeurs ont effectivement manifesté leur mécontentement et leur crainte depuis la présentation de ce texte.

Ce projet de loi a été envisagé par le Gouvernement comme un texte susceptible de rassembler les Français à un moment où nos concitoyens manifestent de fortes inquiétudes sur l'avenir de leurs enfants.

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, s'il ne modifiera qu'à la marge le paysage éducatif local-la quasi-totalité des enfants étant déjà actuellement scolarisés à cet âge- est symbolique de cette volonté d'apaisement en concrétisant un engagement présidentiel.



NUMÉRIQUE : LA SARTHE PIONNIÈRE !

LA PAGE DU CONSEILLER DÉPARTEMENTAL, THIERRY LEMONNIER



L'aventure de notre département au pays du numérique remonte à 2004, moment de la signature d'une concession de 20 ans avec Sartel. A cette époque, c'est cette entreprise qui construit les autoroutes de câbles nécessaires à l'avènement du très haut débit. Dix ans plus tard, le collège de Bonnétable était retenu parmi les 5 établissements pilotes, en vue du développement à l'ensemble des 58 collèges sarthois. Parallèlement, l'ancienne communauté de communes Maine 301, elle-aussi visionnaire sur le devenir du numérique pour notre territoire, choisit de provisionner 200 000 € par an, afin de déployer cet aménagement du futur. Elle fait si bien qu'elle est la première des collectivités inscrites dans la course à l'équipement. Et, sans l'agglomération forcée des nouvelles communautés de communes, nous serions probablement déjà tous reliés à la fibre !

K-net, La fibre vidéofutur, Nordnet, Ozone, Telwan, Sarthe fibre, Coriolis, avec l'arrivée d'Orange, ils sont désormais 8 opérateurs à commercialiser leurs offres sur le territoire de la Sarthe. N'hésitez pas à les consulter et à les comparer, en n'oubliant pas que vous n'aurez à payer que votre abonnement mensuel.

Néanmoins, les choses se sont encore accélérées en 2017, par la signature d'une nouvelle délégation de service public (DSP), toujours avec Sartel. Elle va permettre de couvrir l'intégralité du territoire en englobant, dès 2022, la totalité des zones non-desservies par des opérateurs privés. Pour mémoire, nous pensions n'y parvenir qu'en 2033 ! Dans cette véritable course à l'armement numérique/fibre optique, l'ancienne Maine 301 a pu faire valoir son choix initial : puisque les territoires ruraux sont souvent les plus mal lotis, celui de doter en priorité les communes les plus éloignées de Bonnétable. Ainsi, Nogent-le-Bernard, Rouperroux-le-Coquet ou Briosnes-lès-Sables ont été raccordées les premières.

Le calendrier prévisionnel indique que Beaufay et Bonnétable vont pleinement bénéficier de la dynamique engagée sur le territoire, puisque les démarches préalables à la mise en œuvre du réseau fibre optique viennent d'être engagées pour ces 2 communes. Les études seront ensuite réalisées et le déploiement et l'ouverture commerciale sont envisageables en 2021. On voit donc que les infrastructures déployées depuis 2015,

Vous pouvez savoir si vous êtes déjà éligible à la fibre, c'est-à-dire si vous pouvez contracter avec un opérateur. Il suffit de consulter le site internet lafibrearrivechezvous.fr et de compléter les champs de votre adresse.

avec le soutien de la communauté de communes, désormais Maine Saosnois, ont permis l'accélération du développement.

Il est même possible que la commune de Beaufay soit pourvue en 2020 et que Bonnétable, dont un petit bout du sud de la ville est doté par répercussion des installations antérieures, clôturera cette opération d'une ampleur comparable à l'assainissement ou à l'arrivée de l'électricité dans les années 1950. Au total, c'est un investissement de 400 millions d'euros qui est consacré au déploiement du très haut débit dans la Sarthe. Il est porté par le Conseil départemental et les désormais 15 communautés de communes de la Sarthe, eux-mêmes soutenus par l'État, la Région des Pays de la Loire et l'Europe. Plus qu'une aventure, une épopée !



CONSEIL MUNICIPAL "JEUNES" EN ACTION

Bien vivre à Bonnétable : action environnement



Petits et grands mobilisés

Nos jeunes élus, épaulés par Marie Monceaux et David Leguillon, ont organisé une action liée au respect de l'environnement dans le parc du château.

Quatre ateliers étaient proposés aux participants : rallye photos, course

au recyclage, navigation de bateaux en matériaux recyclés et chamboule-quizz. Une belle expérience pour tout le groupe qui a su concevoir les affiches pour annoncer l'évènement, organiser et planifier la matinée puis accueillir les volontaires pendant l'animation.

C'est ainsi que le samedi 11 mai, une quarantaine d'adultes et d'enfants, tous équipés de sacs, gants et bottes s'est retrouvée sur le parking des étangs. Après 1h30 de parcours et une dizaine de kilos de déchets de toute sorte collectés, un verre de l'amitié a été offert.

Bravo pour cette initiative et merci aux volontaires qui ont donné un peu de leur temps pour notre commune ! Rendez-vous à tous l'an prochain pour la deuxième édition.



Les produits de la collecte

Action pour les jeunes : la boom des CM2

Pour clôturer cette année scolaire, le Conseil Municipal Jeunes a souhaité créer un nouvel évènement : la boom des CM2. Un temps festif pour marquer le passage du primaire au collège. Ce projet leur a demandé de travailler ensemble sur l'aménagement de la



Travail autour de...



..la boom

salle, sa décoration, le déroulement de la soirée et bien entendu les invitations à destination des 60 élèves de CM2 scolarisés dans les écoles de Bonnétable.



CONSEIL MUNICIPAL "JEUNES"

JOURNEE DECOUVERTE A L'ABBAYE DE L'EPAU



Le CMJ à la table du Président

richesses du patrimoine de l'Abbaye de l'Epaü et l'histoire de la reine Bérengère. Nos jeunes élus ont fait preuve d'une grande curiosité tout en utilisant leurs propres connaissances.

Après un temps de pique-nique et une ballade à travers l'exposition photos présente dans les jardins, ils ont assisté au concert du célèbre violoncelliste Gauthier Capuçon accompagné de son ami pianiste Jérôme Ducros. Une première expérience musicale pour la plupart d'entre eux. De nombreux élus départementaux ont salué leur comportement exemplaire et lors du

Le mercredi 22 mai, le Conseil Municipal Jeunes s'est rendu à l'Abbaye de l'Epaü. Ce fut l'occasion de rencontrer notre Conseiller Départemental, Thierry Lemonnier, qui les a accueillis dans la salle Michel d'Aillières. C'est dans ce lieu, habituellement non ouvert au public, que siège l'Assemblée Départementale. Pour préparer cette visite, un travail a été réalisé en amont, en complément du programme scolaire, pour découvrir le Conseil Départemental de la Sarthe. Ils ont pu ainsi approfondir le fonctionnement de cette collectivité territoriale et en particulier le déroulement d'une séance plénière et le rôle des personnes présentes.

Dans un deuxième temps, une médiatrice culturelle a pris le relais.



Venus écouter Gauthier Capuçon

La visite du dortoir des Moines, de l'église abbatiale, de la salle du Chapitre et du scriptorium a permis au groupe de découvrir toutes les

rappel, un morceau a été joué à leur attention : « *Après un rêve* » de Gabriel Fauré.



Tous attentifs...



...aux explications...



...de la guide !

TRAVAUX DANS LA VILLE !

LES AGENTS AU SERVICE DES HABITANTS !

Le programme des travaux d'amélioration de la commune se poursuit. Pour ce numéro, la sélection des photos porte principalement sur l'accès des personnes à mobilité réduite, ainsi

que sur l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée). Avec la même logique d'économies pour la ville, beaucoup de ces chantiers sont réalisés par nos agents techniques. Ainsi, outre les embellissements mobiliers réalisés par

ailleurs, la population de Bonnetable peut constater l'aménagement de bâtiments publics dédié à raison aux personnes en situation de handicap. Avec ce souci constant : toujours plus de service rendu aux habitants !



Travaux au presbytère



Création d'une allée bitumée



Centre religieux



Création d'une place PMR



Inclusion de potelets bois - Eglise d'Aulaine



Création d'une place PMR - Eglise d'Aulaine



Création d'un cheminement PMR - Eglise d'Aulaine



Création d'un accès PMR - Eglise d'Aulaine



Création de 2 rampes d'escalier par les employés municipaux



Réfection de l'ensemble des portes salle Mélusine



Signalétique d'une place PMR à l'école élémentaire



Pose d'une...



... nouvelle signalétique...



... dans la ville

A CHACUN SON ADRESSE !!!

Attendu depuis fort longtemps par bon nombre d'entre nous, un nouveau plan d'adressage vient d'être mis en service au mois de juin.

Avoir une adresse précise peut sembler naturel à tous, mais ce n'était pas le cas pour plus de 500 lieux sur la commune avec des causes diverses : une adresse unique pour plusieurs maisons, des doublons de noms de lieux-dits, des noms de maisons non-identifiés...

La gêne occasionnée pour les habitants et les conséquences étaient importantes : problème de distribution du courrier, de livraisons à domicile et pire encore difficultés d'intervention rapide des services de secours...

Et puis, le déploiement programmé de la fibre sur l'ensemble du territoire communal (prévu fin 2020) nécessite que chaque habitation ait une adresse précise et unique. Ce nouveau plan d'adressage était donc devenu indispensable pour le confort de chacun, mais également pour permettre à notre commune de répondre aux exigences du futur.

Il aura fallu plus d'un an de travaux, en collaboration avec les services de La Poste, pour définir un nouveau mode de numérotation, effectuer des repérages sur le terrain, choisir

de nouveaux noms, effectuer les vérifications nécessaires et enfin pour fabriquer les nouvelles plaques de rues et de numérotations.

C'est ainsi que plus de 500 nouvelles adresses ont été créées et qu'une cinquantaine de voies bénéficient d'un nouveau nom. Si, en agglomération, le numérotage séquentiel a été conservé (côté pair, côté impair), le choix s'est porté hors agglomération sur une numérotation métrique facilitant le repérage des habitations en campagne. Dans ce système, chaque maison porte un numéro qui correspond à la distance, en mètres, la séparant du début de la voie où elle se situe (le début de la voie étant situé côté ville).

Ce travail de fourmi s'est conclu par une réunion publique le 27 juin dernier, destinée à tous les habitants ayant une nouvelle adresse. Réunion durant laquelle chacun s'est vu expliqué les causes et les conclusions du travail fourni, les démarches à effectuer, notamment auprès des administrations, et s'est vu remis sa nouvelle plaque de numérotation. Les panneaux de chaque voie renommée seront installés au cours de l'été.

 **BONNETABLE**

**ROUTE DES
BRETELLIÈRES**

 **BONNETABLE**

**ROUTE DU GUÉ
D'AULAINES**

**L'adresse, une donnée
d'information essentielle !**



ÉCOLE CATHERINE PAYSAN

D'IMPORTANTES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN 2019-2020

D'importants travaux de rénovation débuteront aux vacances de la Toussaint 2019, à l'école Catherine Paysan, place d'Armes.

Dans le cadre d'une politique de maintien de l'investissement, de l'amélioration des structures scolaires et de la réduction de la consommation d'énergie, la municipalité de Bonnétable a décidé, à l'unanimité, de procéder à la rénovation énergétique du bâtiment B. D'une surface de 500 m², il est celui, de cet établissement scolaire très fréquenté, qui donne sur la rue Brombacher.

BÂTIMENT B DE L'ÉCOLE CATHERINE PAYSAN

Ce bâtiment de l'école élémentaire représente une superficie de 500 m², avec une partie à deux étages (3 salles de classe) et une partie de plain-pied (3 salles de classe).

Plus de 150 élèves fréquentent ce bâtiment.

Ces travaux ont pour but d'améliorer de façon significative les performances énergétiques du bâtiment, afin de réduire d'au moins 30% la consommation de gaz et d'offrir des conditions d'utilisation optimales aux professeurs et élèves. L'installation d'un imposant échafaudage va notamment

permettre de réaliser l'intégralité des travaux d'isolation thermique du bâti durant plusieurs mois.

Cette opération est portée par la Mairie de Bonnétable, en partenariat avec l'État et la Région Pays de la Loire ainsi que les fonds FEDER.

DÉTAIL DES TRAVAUX

Ces travaux, sous le contrôle du cabinet d'architecture Avenir 24 Architecture (basé au Mans), comprennent de manière générale :

- l'isolation thermique par l'extérieur
- la pose de nouvelles fenêtres et stores
- la pose de faux-plafonds
- l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC)
- l'installation de luminaires à leds
- le revêtement du sol
- les peintures intérieures

DURÉE DES TRAVAUX

Les travaux seront terminés pour Mars 2020.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE PENDANT LES TRAVAUX

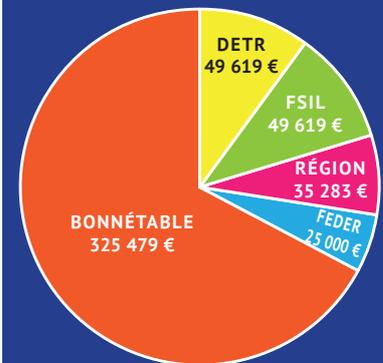
Pendant les travaux, l'enseignement continuera à être dispensé au sein de l'école. Aussi, en concertation avec

Coût de l'opération

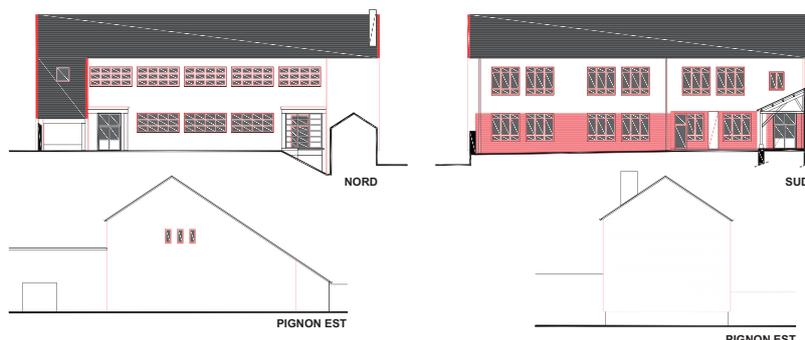
Le montant total des travaux de ce chantier s'élève à **485 000 € HT**.

Le financement se répartit, pour l'instant, entre :

- l'Etat (DETR), à hauteur de 49 619 €,
- l'Etat (FSIL), à hauteur de 49 619 €,
- la Région, à hauteur de 35 283 €,
- les fonds européens (FEDER) à hauteur de 25 000 €,
- la Ville de Bonnétable pour 325 479 €.



les enseignants, les classes seront réparties entre la salle audiovisuelle, la salle de la bibliothèque, les salles de garderie, la salle informatique, une classe à l'étage.



COMPTES 2018

Et budget 2019

Pour la cinquième année consécutive, les taux d'impositions communales à Bonnetable baisseront en 2019, soit moins 1,60%, sauf pour la taxe d'habitation (sans changement) qui va disparaître progressivement.

Nous retrouvons donc des taux similaires à ceux de 2009, soit une baisse depuis le début de notre mandat en 2014, de plus de 8% pour le foncier bâti et non-bâti.

Nous poursuivons en effet nos efforts de gestion tout en rationalisant et en maîtrisant nos investissements, afin de limiter la pression fiscale locale, mais en poursuivant l'objectif de renforcer l'attractivité de notre commune.

Notre épargne brute a diminué en 2018 (856 008 €) par rapport à 2017 (995 000 €). Cette baisse s'explique notamment par des charges exceptionnelles d'entretien de bâtiments et de voiries, suite aux inondations de juin 2018.

Nous pouvons cependant continuer à faire face aux remboursements des emprunts souscrits il y a plusieurs années, dont les annuités sont très lourdes et pour encore longtemps.

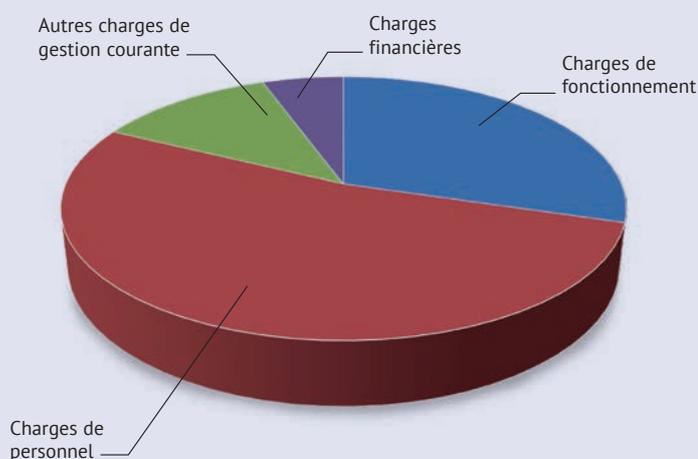
Cette gestion rigoureuse nous permet aussi d'envisager les investissements suivants en 2019 :

- Rénovation énergétique de l'école rue Brombacher (330 000 €)
- Création de l'aire de jeux sur l'ancien camping (90 000 €)
- Travaux d'accessibilité (67 000 €)
- Complément de vidéo protection (25 000 €)

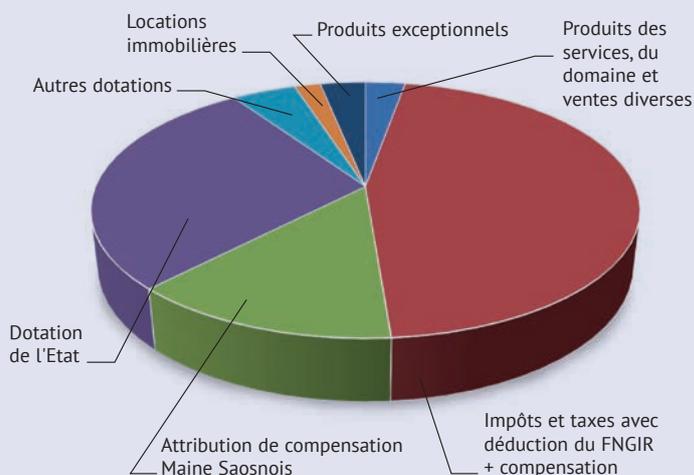
Mais nous devons rester très prudents car la suppression de la taxe d'habitation qui représente dans notre budget 2019 un montant de 811 048 euros, soit 52% de la totalité des impositions locales, est progressivement mise en œuvre.

A ce jour, nous n'avons aucune certitude sur les compensations qui seront accordées à l'avenir. La prudence s'impose donc.

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Charges à caractère général	716 541	897 960	1 303 127
<i>fluides</i>	228 352	211 333	227 801
<i>fournitures d'entretien, petit équipement et voirie</i>	88 009	70 000	108 000
<i>entretien, maintenance et réparation des bâtiments et matériels</i>	180 486	348 130	456 000
Charges de personnel	1 271 314	1 214 175	1 270 200
Autres charges (indemnités, service incendie, subventions aux associations)	308 023	476 024	574 690
Intérêts des emprunts	120 195	104 732	100 000
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 416 073	2 692 892	3 248 017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Produits des services, du domaine et ventes diverses	82 429	97 541	89 000
Impôts locaux et compensation (avec déduction du FNGIR)	1 582 608	1 539 831	1 563 625
Attribution de compensation Maine Saosnois	454 991	591 091	598 000
Dotations de l'Etat	1 016 179	977 490	984 413
Autres dotations (Département, Commune, SDIS) et autres produits	174 840	159 489	180 522
Locations immobilières et recettes exceptionnelles	100 273	183 457	167 800
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 411 321	3 548 900	3 583 360

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Équipements, matériels, mobiliers	1 070 209	1 006 228	877 065
Remboursement capital emprunt	310 366	300 816	305 000
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 380 575	1 307 044	1 182 065

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Subventions reçues	125 979	64 531	101 543
Emprunts	0	0	0
Fonds de compensation de la TVA	96 902	131 701	160 000
Taxe locale d'équipement	0	384	0
Taxe d'aménagement	10 087	10 135	0
Dépôts et cautionnement	0	0	0
Produits de cessions	0	0	80 000
Excédent capitalisé	887 503	861 232	507 687
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 120 471	1 067 983	849 230

ETAT RECAPITULATIF	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Recettes réelles de fonctionnement	3 411 321	3 548 900	3 583 360
Dépenses réelles de fonctionnement	2 416 073	2 692 892	3 248 017
Résultat réel de fonctionnement (Epargne brute)	995 248	856 008	335 343
Excédent de fonctionnement N-1	595 213	533 926	551 053
Résultat réel de fonctionnement cumulé	1 590 461	1 389 934	886 396
Recettes réelles d'investissement	1 120 471	1 067 983	849 230
Dépenses réelles d'investissement	1 380 575	1 307 044	1 182 065
Résultat réel d'investissement	-260 104	-239 061	-332 835
Déficit d'investissement N-1	-580 894	-645 695	-553 561
Résultat réel d'investissement cumulé	-840 998	-884 755	-886 396
Excédent cumulé	749 463	505 179	0

LA MAIRIE REPREND LA CANTINE

A PARTIR DE LA RENTRÉE, LA CANTINE SCOLAIRE SERA GÉRÉE PAR LA MAIRIE

Depuis 1965, la cantine scolaire était gérée par une association. Peinant à recruter de nouveaux parents bénévoles, celle-ci va être dissoute au cours de l'été, à l'occasion d'une assemblée générale. Une fois cette décision actée, cela engendrera pour la municipalité de reprendre à sa charge ce service.

Pour rappel, ce sont actuellement environ 360 élèves réguliers, scolarisés dans la commune, qui mangent chaque jour à la cantine scolaire de Bonnetable. Sur dix mois, cela représente 48 623 repas (chiffres 2017/2018).

UNE VOLONTÉ DE POURSUIVRE LA DYNAMIQUE ENGAGÉE PAR LES BÉNÉVOLES...

Si la mairie reprend bien la cantine scolaire à sa charge, elle n'a pas l'intention de tout bouleverser, dans la mesure où le fonctionnement mis en place a fait ses preuves.

... MAINTIEN DU PERSONNEL

Aujourd'hui, 15 personnes, à temps partiel ou complet, travaillent sur le temps du déjeuner aux écoles



maternelle et élémentaire, que ce soit à la cuisine, au service des repas ou à la surveillance des enfants dans la cour.

Ainsi, la mairie a proposé à l'ensemble du personnel, titulaire d'un CDI (soit 5 personnes), de les maintenir dans leurs fonctions. Le seul changement les concernant sera un transfert des contrats de travail de droit privé à celui de droit public.

Elle va également maintenir les 5 agents de la commune mis à disposition ainsi que les 5 postes CDD, principalement destinés à la surveillance des enfants. Un recrutement a d'ores et déjà été lancé en ce sens.



... MAINTIEN DE LA QUALITÉ ET DE L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES REPAS

Soucieuse de servir une alimentation saine et durable aux élèves, la municipalité a décidé de poursuivre pour une année supplémentaire, l'engagement avec l'entreprise API restauration, en charge de l'approvisionnement des denrées pour la cantine, durant l'année scolaire 2019/2020. Pour rappel, les menus sont établis par des diététiciens. L'approvisionnement auprès de producteurs locaux restera également une priorité.

... MAINTIEN DU TARIF POUR LES ENFANTS BONNÉTABLIENS

Le 17 juin dernier, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour maintenir le coût des repas pour les enfants

domiciliés à Bonnétable. En effet, pour des raisons d'équité, le même tarif ne peut être appliqué à tous les enfants, quelle que soit leur commune de résidence.

Pour les enfants résidant hors-commune : jusqu'à maintenant, certaines communes versaient une subvention à l'association (140€/enfant/an) et permettait ainsi d'appliquer le même tarif qu'un enfant bonnétablien. A défaut, la famille se voyait appliquer un coût plus important.

Avec ce changement de gestion de la cantine au 1^{er} août prochain, l'approche reste la même sauf que juridiquement, la mairie de Bonnétable ne peut imposer aux communes avoisinantes de lui verser une aide financière, la restauration scolaire étant un service facultatif pour les familles. Aussi, le Maire de Bonnétable en a informé les

maires des communes avoisinantes.

TARIF RESTAURANT SCOLAIRE PAR ENFANT ET PAR JOUR, À COMPTER DE LA RENTRÉE 2019-2020 :

	Commune	Hors commune
Restaurant scolaire élémentaire	3,57€	4,57€
Restaurant scolaire maternelle	3,52€	4,52€

Les sommes dues seront facturées aux familles à terme échu. Par conséquent, les familles n'auront plus à créditer en amont, le cout des repas.

Le règlement se fera auprès du Trésor public (en ligne, par courrier ou surplace).

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE CATHERINE PAYSAN

Au parc du château



Nous sommes allés au parc du château pour ramasser des brindilles, car nous en avons besoin pour faire un travail en art plastique. Nous avons aussi remarqué que de nombreux déchets jonchaient le sol ! Nous avons apporté un sac jaune et un sac-poubelle. Nous avons ramassé également les papiers et plastiques jetés par terre. Nous n'avions pas le droit de toucher aux canettes, mégots ou verre : c'étaient

Sylvie et Flora qui les récupéraient ! En très peu de temps, nous avons quasiment rempli notre sac jaune ! Nous avons fait un geste citoyen et nous en parlerons autour de nous en espérant faire appel au civisme de tous pour que chacun prenne la peine de déposer ses détritiques dans une poubelle (ou dans sa poche en attendant !).

La classe de MS-GS de Mme Landeau

Le voyage au Château de Versailles des CM1-CM2

Le 26 mars, tous les élèves de CM1 et CM2 sont allés visiter le Château de Versailles. Le trajet en car a duré 3 heures. Nous avons visité en premier l'Orangerie. Ensuite, nous avons traversé les jardins jusqu'au Grand Canal. Nous avons pu admirer des statues représentant des personnages de la mythologie romaine. Après cela, nous avons pique-niqué sous une tente. Nous sommes ensuite entrés dans le



château : nous avons vu des maquettes, la Chapelle, les appartements du Roi et la galerie des Glaces. Il y avait des fresques au plafond, des statues, des tableaux. C'était magnifique, mais il y avait beaucoup de monde. Nous sommes allés à la galerie des carrosses. Il y en avait plusieurs types : pour les sacres, les funérailles...

Les élèves de CM1-CM2

La visite de l'école d'Aulaines

Jeudi 6 juin, nous avons pique-niqué au parc du château. Ensuite, nous sommes allés à l'école d'Aulaines. C'est la maison natale de Catherine Paysan. Notre école s'appelle aussi Catherine Paysan depuis le mois de juin 2018. Dans la salle de classe, nous avons vu une grande photo avec beaucoup d'élèves, le bureau de la maîtresse, des tables avec des bancs en bois et un gros poêle qui servait à chauffer la classe l'hiver. Nous avons écrit avec un porte-plume et de l'encre. Il y en a aussi qui ont écrit avec une plume d'oie. Nous avons visité aussi la maison (la cuisine, les chambres).

Nous avons préparé des questions :

Si les enfants parlaient, est-ce qu'ils étaient grondés ? *Oui, ils se faisaient tirer les oreilles par la maîtresse.*

Est-ce que tous les enfants s'habillaient pareil ? *Oui, avec une blouse (un sarrau) et avec des sabots en bois.*

Est-ce qu'il y avait une cantine ? *Non, seuls les enfants qui habitaient trop loin (certains à 8 km...) mangeaient dans la cuisine avec la famille de la maîtresse. Catherine Paysan était la fille de la maîtresse.*

Est-ce qu'il y avait des tables de ping-pong ? *Non, les enfants jouaient aux billes ou avec des balles.*



Est-ce qu'il y avait des leçons ? *Oui beaucoup !*

Merci aux gens qui nous ont fait visiter l'école.

La classe de CE1 de Mme Meuley

ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR

La rentrée 2019 se prépare !

Les effectifs restent stables pour la rentrée 2019, avec 90 élèves répartis dans 4 classes. Madame Pauline Hervieu, qui avait en charge la classe de PS/MS, rejoindra la Vendée. Nous la remercions vivement pour son travail et sa créativité auprès des enfants. Un(e) enseignant(e) sera prochainement nommé(e) pour rejoindre l'équipe.

Les inscriptions restent ouvertes durant les vacances d'été. Vous pouvez contacter Monsieur Jardin, chef d'établissement, au 02.43.29.31.01 ou par mail : ec.bonnetable.sacrecoeur@ddec72.org.

Un mois de mars tout en couleurs pour les PS/MS



La journée rose de mars en couleurs

Les élèves de la classe de PS-MS de Maitresse Pauline ont pu vivre au mois de mars un projet autour des couleurs ! Les lundis et les jeudis, les élèves sont venus habillés d'une même couleur. Ils ont également apporté un objet afin de réaliser des collections et de trier selon un critère.

Ils ont pu travailler autour de l'album "Le loup qui voulait changer de couleur". Afin de raconter l'histoire à la maison, les « Moyennes Sections » ont fabriqué des petites marionnettes et les « Petites Sections » un livre animé.



Les CP-CE2 au centre équestre

Une journée au centre équestre

Les classes de PS/MS, GS/CE1 et CP/CE2 ont chacune passé une journée au centre équestre "Les Ecuries des Pâtis", à la Chapelle Saint Rémy. Ils ont visité les différents lieux (sellerie, manège, écuries, ...), puis ils ont vécu différents ateliers.

Ils se sont ainsi déplacés à dos de poney et ont appris à diriger leur monture. Une très belle journée qui s'inscrit dans le cadre du projet "Je(ux), tu, nous" et qui permet la prise de confiance en soi.

Les élèves du CP au CM2 en classe de découverte !

Du lundi 17 au mercredi 19 juin, les élèves du CP au CM2 se sont rendus à Mûrs-Erigné, à côté d'Angers, pour pratiquer diverses activités, essentiellement sportives. Ils ont découvert de nouvelles disciplines comme l'escrime, l'escalade ou encore le tir à l'arc. Ils ont découvert le tchouk-ball, un jeu de coopération et d'opposition mélangeant le hand-ball et le volley-ball, où il faut viser un trampoline pour faire rebondir la balle. Les plus jeunes ont pratiqué le skimboard pendant que les élèves de CE2, CM1 et CM2 se sont adonnés au kayak.

Le soir, ils ont pu développer leur autonomie dans les chambres en organisant leurs valises, mais également en assurant l'entretien des

lieux communs. Le mardi soir, ils ont pu déguster des fouées, spécialité angevine. Ce sont des petits pains chauds à fourrer avec différents ingrédients. Tous ont apprécié cette classe découverte de 3 jours, avec au début une appréhension de quitter leurs parents, mais avec de beaux souvenirs en tête sur le chemin du retour.



Les CE2, CM1 et CM2 pratiquent le kayak durant la classe ouverte

Un très beau séjour, en lien avec le projet d'année, qui alliait autonomie, coopération et vivre-ensemble ! Merci à toutes les personnes, enseignants et associations, qui ont permis la réalisation et le bon déroulement de ce voyage !

Et pour l'année prochaine ?

L'équipe enseignante a déjà commencé à travailler sur les projets pour l'année 2019/2020. Le thème qui rythmera l'année prochaine sera "Un voyage autour du monde", dans le but de découvrir les 5 continents à travers l'art, la cuisine mais aussi la littérature. Le projet pédagogique visera, lui, à consolider le vocabulaire des enfants, mais également la lecture et la compréhension.



BONNÉTABLE

Label actif et sportif pour la seconde fois !

Le 8 février dernier, Marie-Laure Pléver et Frédéric Barré étaient à Angers pour la remise du label de la ville active et sportive, en présence de Roxana Maracineanu, Ministre des Sports.



L'opération concerne 377 villes labellisées sur le territoire français avec, pour ce millésime 118 nouvelles villes et 139 en renouvellement. Par conséquent, c'est une grande fierté de compter Bonnétable parmi celles-ci.

Ce label est organisé par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), dont les membres de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) et l'Union sport et cycle, sous le patronage du Ministère des Sports. Toutes les villes de France sont invitées à participer, sans distinction de taille ou de situation géographique.

Pour rappel, la commune de Bonnétable a été labellisée avec 1 premier laurier en 2016, pour une durée de 2 ans. Le second, obtenu en fin d'année dernière, est accordé pour une durée de 3 ans.

L'adjointe déléguée aux associations a pris ce dossier en charge avec le concours de David Léguillon, animateur à la mairie, et de Juliette Hamelin, stagiaire sur cette durée.

Ce dossier reprend :

- La motivation de la candidature

- La présentation du projet sportif
- L'état des lieux sportifs du territoire
- La politique sportive, les initiatives innovantes et les niveaux de notation sont les suivants :

Les critères d'attribution des différents niveaux :

- **1^{er} niveau - 1 laurier** : la ville propose une politique sportive innovante et une offre d'activités physiques et sportives diversifiées
- **2^{ème} niveau - 2 lauriers** : la ville dispose des critères du 1^{er} niveau, en plus de gérer et utiliser un parc d'équipements sportifs, sites et espaces de nature, en adéquation avec l'offre pratique sportive proposée
- **3^{ème} niveau - 3 lauriers** : la ville dispose des critères du 2^{ème} niveau, en plus de proposer une offre émergente et innovante de pratiques sportives, d'actions de citoyenneté, tout en tenant compte des spécificités du territoire
- **4^{ème} niveau - 4 lauriers** : la ville dispose des critères du 3^{ème} niveau, en plus d'une politique sportive s'inscrivant dans le schéma global de la commune (nature, santé,

mobilité, tourisme, etc..) pour le développement et la promotion des activités physiques et sportives.

La commune de Bonnétable, labellisée pour la seconde fois, affiche un nouveau signe de distinction et d'attractivité de notre territoire. Il met en lumière la vitrine de la diversité des pratiques sportives, et récompense l'ensemble des acteurs sur le terrain tels que les présidents, éducateurs et bénévoles.

En retour, notre ambition consiste à pouvoir répondre pleinement aux demandes, quel que soit l'âge, continuer à collaborer avec toutes les sections, pouvoir maintenir notre soutien financier, entretenir et valoriser les équipements et structures sportives, mettre à disposition du matériel, du personnel.

Le Conseil municipal renouvelle ses félicitations à toutes les associations, toutes très dynamiques sur notre commune. La cohésion sociale à travers le tissu associatif est essentielle.

Bel été et rendez-vous le 7 septembre à toutes les associations sportives et culturelles pour notre traditionnel forum !



BALADES AUTOUR DES ÉTANGS DU JARDIN PUBLIC



Savez-vous que plus de 20 espèces de libellules ont élu domicile autour des étangs et au bord du Tripoulin ? C'est pourtant une réalité ! De la plus petite " Demoiselle ", de 35 millimètres, à la plus grande « Le cordulégastre annelé » qui en mesure 100 !!! A noter que certaines espèces présentes sont protégées, car elles sont malheureusement en voie de disparition.

Par ailleurs, plus de 50 espèces de papillons sont présents sur notre commune, et bien sûr dans la prairie. Si, lors de votre promenade, vous apercevez des chenilles noires à petits points blancs, en train de dévorer les feuilles d'orties bordant le chemin, il y a de fortes chances que se soient celles du paon du jour, très présent dans la prairie.

Les insectes se sont eux-aussi donné rendez-vous : Volucelles, tipules, sauterelles dont la superbe Decticelle bariolée.

Les reptiles ? Vous pourrez peut être apercevoir la couleuvre vipérine, nageant la tête hors de l'eau. Un peu

plus loin dans l'herbe, près des haies, attention à ne pas déranger la vipère aspic. Mais pas d'affolement, car on rencontrera plus souvent les lézards verts ou marrons.

Autour des étangs, les batraciens sont eux dans leur paradis. A votre passage, ils sauteront systématiquement dans l'eau !

Côté plumage, notre commune est également riche : multiples sortes d'oiseaux, poules d'eau, canards colvert... Parfois des cormorans viennent se nourrir dans les étangs sous le regard contrarié des pêcheurs.

Si les papillons et libellules vous intéressent, sachez que vous pouvez consulter deux sites Internet distincts. L'un sur les libellules, photographiées uniquement autour des étangs de la prairie et aux abords du Tripoulin. Et puis un second, consacré aux papillons, photographiés à près de 90% sur le territoire de Bonnetable.

Bel fin d'été et belles observations automnales !

Les beaux jours sont revenus, et nombreux sont ceux qui se promènent ou pêchent régulièrement autour des étangs de la prairie.

Dans ces lieux paisibles, le promeneur attentif et patient peut observer les insectes, oiseaux, reptiles, batraciens, sans oublier la flore sauvage.

La vie animale y est abondante et très diversifiée.



Libellule écarlate



La Carte géographique

www.301libellules.fr

www.301papillons.fr

avec l'aimable participation de François Bellanger

AMÉNAGEMENT DE LA VILLE



En 2018, les mâts floraux ont été supprimés et nos agents ont repeint tous les potelets (en rouge).

Cette année, nos efforts se sont portés sur le fleurissement de la ville. Tous les bacs en bois, devenus vétustes, ont été remplacés. Le choix de la commission s'est arrêté sur des pots « GAL'B » et

« VASE » de différentes couleurs pour un coût TTC de 9 984 €.

Ces nouveaux bacs ont été installés et fleuris par nos agents communaux qui font tout leur possible pour entretenir et embellir notre cité.

A ce sujet :

Nombreux sont ceux qui se plaignent

des nombreuses déjections canines sur les trottoirs, devant leur porte ou sur les espaces fleuris. Nous avons investi dans des distributeurs de sacs et installé des poubelles. Aux maîtres de nos amis les chiens de se comporter en citoyens responsables.

Bonnétable, ville propre et agréable, c'est l'affaire de chacun d'entre nous !

NOUVELLE AIRE DE JEUX



Commencés fin mai, les travaux d'aménagement de l'aire de jeux seront terminés début juillet. Cet espace, dédié **exclusivement** aux enfants de 2 à 10 ans, se compose d'un jeu multifonction, d'une balançoire, de jeux à ressorts, d'un trampoline, d'une pelleuse, d'un jeu musical tubulaire et d'un circuit pour 4 roues, trottinettes et vélos.

Sa situation, près du camping, n'a pas été choisie au hasard. L'endroit est moins humide et plus sécurisé : pas de rivière, pas de circulation près de l'aire. Il présente également différents accès possibles : les allées du jardin public et la rue de la prairie où se situe un parking, très pratique pour les parents !

Le coût de cette opération, inaugurée à l'heure où nous imprimons ces lignes, s'élève à 67 720,15 €. La Commune a bénéficié d'aides de l'Etat à hauteur de 20% dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et 18,34% dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, soit un montant d'aide total de 25 963,91 €

ASSAINISSEMENT, ACTE II

Le transfert de la compétence assainissement à la communauté de commune Maine Saosnois, initialement prévue au 1^{er} janvier 2020, a été repoussé au 1^{er} janvier 2026. Ce délai supplémentaire nous permet de programmer la deuxième et dernière tranche de travaux concernant cette fois-ci le nord de la ville. Nous serons alors certains que l'ensemble de notre réseau d'assainissement est aux normes, qu'il peut absorber les futures évolutions de notre ville et, ce, avant le transfert de la compétence qui pourrait remettre en cause cette deuxième tranche.

C'est pourquoi, dès ce printemps, le Conseil municipal a décidé de commander l'étude hydraulique du réseau d'assainissement du nord de la ville, qui définira avec précision les travaux à effectuer et en chiffrera le coût. Suivront les demandes de subventions, puis le choix d'un maître d'œuvre pour l'exécution des travaux.

Pour rappel, une grande partie de notre réseau est "unitaire" c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales transitent dans le même réseau, qui s'avère être vétuste et souvent sous-dimensionné. Du fait de son mauvais état, le réseau draine également des eaux propres provenant de nappes souterraines que la station d'épuration traite inutilement.

Toutes ces actions indispensables de ces deux tranches de travaux auront,

à terme, permis d'atteindre plusieurs objectifs :

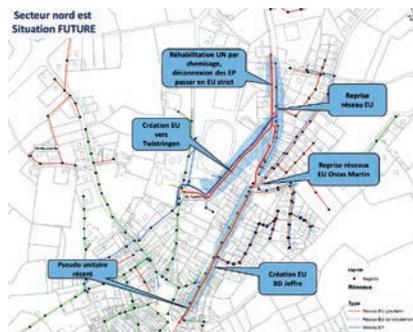
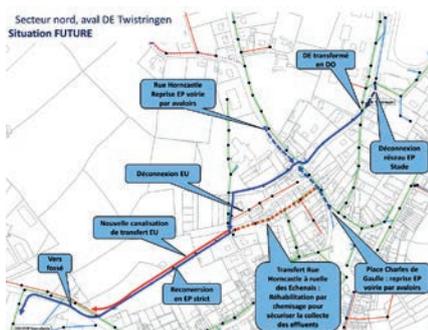
- 1) l'amélioration du traitement des eaux usées par la station
- 2) l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées
- 3) la mise aux normes environnementales de notre système d'assainissement
- 4) l'augmentation de la capacité d'absorption des eaux pluviales

Assainissement non-collectif, des aides possibles !

Chaque maison non raccordée à l'assainissement collectif doit posséder son propre système de traitement des eaux usées. Celui-ci doit aussi être respectueux des normes environnementales. Dans certains cas, les installations existantes ne sont plus conformes. La communauté de communes Maine Saosnois, qui gère le SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif) s'est associée à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour proposer une aide de 30% à la mise en conformité des installations le nécessitant. Pour savoir si vous êtes éligible à cette aide, contactez le service dédié suivant :

**SPANC – Communauté de Communes
Maine Saosnois**
Antenne de Mamers -
3, rue Ernest Renan - 72600 Mamers
02 43 97 25 31 - 07 88 67 09 95
spanc@mainesaosnois.fr

Le schéma directeur d'assainissement, rendu public fin 2016, avait mis en évidence la nécessité d'établir un plan de remise aux normes de l'ensemble du réseau de la commune. La 1^{ère} tranche, la plus importante et la plus urgente, a été effectuée en 2018 et la réception définitive des travaux s'est déroulée au printemps 2019.



RÉSIDENCE AUTONOMIE

Parmi ses missions, le Centre Communal d'Action Sociale de Bonnetable gère la Résidence Autonomie (nouvelle dénomination du Foyer Logement) qui se situe rue Horncastle. Cette structure permet aux personnes de plus de 60 ans de bénéficier d'une vie en collectivité tout en restant autonome dans son logement.

A cette fin, des animations sont proposées chaque semaine aux résidents qui le souhaitent. Dans l'objectif de créer du lien intergénérationnel, le Conseil

Municipal Jeunes y participe à chaque période scolaire. Un partenariat a également été mis en place avec le Secours Catholique de Bonnetable, l'EHPAD et l'accueil de loisirs du centre Mazagran.



Action convivialité ADMR, intervention d'une chanteuse



Jardinage



Sorties



Sorties



Pétanque



Sorties



Sorties



Atelier cuisine



Animation jeux



Animation jeux



Activités manuelles



Le nouveau maire de Twistringén, Jens Bley

NOUVELLE ENSEIGNE !

Cécile et Sébastien Martin ont repris la boulangerie de la Place de la Victoire. Après quelques semaines de rénovation intérieure, les nouveaux propriétaires, en provenance de Nogent-le-Bernard, ont redonné vie à la quatrième boulangerie-pâtisserie de Bonnétable. Pour le plus grand bonheur des consommateurs habitants, situés plus au nord, ainsi que les communes de Jauzé, Courcival, Terrehault et... Nogent justement !

UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL !

Par suite de la démission de Dominique Rebrassé de son poste de conseillère municipale, le maire Frédéric Barré a sollicité celui qui, de droit, figure dans l'ordre de la liste pour lui succéder. Ayant accepté la mission, Jean Delafosse siègera jusqu'à la fin du mandat actuel.

CHEMINS DE RANDONNÉE !

Après les dégâts causés l'an dernier à nos chemins par les pluies diluviennes

des 9 et 11 juin, les réparations sont terminées. Les randonneurs ont donc rechaussé les semelles crantées et arpentent à nouveau les 50 kilomètres des 3 circuits bonnétabliens et sa variante de 2,2 km. Si vous décidez de faire comme eux, vous êtes invités à adopter une attitude responsable. Ne sortez pas des chemins, respectez les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures. Bonne balade à tous !

VÉHICULES ÉLECTRIQUES : PROMESSE TENUE !

La municipalité s'était engagée à franchir un pont vers le développement durable. C'est désormais chose faite ! Certains véhicules de service de la commune sont arrivés en fin de carrière et leur remplacement a ouvert cette réflexion. Après collecte des informations, sollicitations des professionnels, comparaisons, le collègue des adjoints municipaux, ainsi que le conseil, ont décidé unanimement d'assumer leur choix en adoptant un premier véhicule électrique. Il s'agit d'une voiture neuve, de type Renault Kangoo ZE, que vous verrez désormais circuler silencieusement en ville.

L'ancien véhicule Citroën C15 a quant à lui été repris et sera recyclé par le garagiste.

TWISTRINGEN : ÉLECTIONS MUNICIPALES !



L'ancien maire de Twistringén Martin Schlake

Suite à la démission contrainte de Martin Schlake, pour raisons de santé, nos amis allemands de Twistringén ont élu un nouveau maire le 26 mai dernier. Nous connaissions Frank Homer, l'adjoint représentant notre cité jumelle lors de l'échange de 2018, qui était opposé à Jens Bley. Et contre toute attente, y compris de lui-même, c'est ce dernier qui a remporté le scrutin avec 78% des voix exprimées. Toutes nos félicitations au nouveau maire que nous ne manquerons pas de rencontrer et toute notre amitié à Frank Homer en attendant de le revoir.

LES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

JUIN

SAMEDI 22 JUIN : Gala de danse Les
Étoiles de Martine

JUILLET

LUNDI 1^{ER} JUILLET : Bal Générations
Mouvement Aînés
Ruraux

SAMEDI 13 ET

DIMANCHE 14 JUILLET : Rallye Voitures
"Écurie Le Mans"

AOÛT

LUNDI 5 AOÛT : Bal Générations
Mouvement Club
Bonnétable

VENDREDI 30 AOÛT : Repas du Comice
Agricole

SEPTEMBRE

LUNDI 16 SEPTEMBRE : Conseil de la
Communauté de
Communes Maine
Saosnois

SAMEDI 21 SEPTEMBRE : Spectacle Association
de la Patriote Cyclisme

OCTOBRE

MARDI 15 OCTOBRE : Repas de Générations
Mouvement « Nogent-
Le-Bernard »

VENDREDI 25 OCTOBRE : Loto Association de la
Patriote Cyclisme

DÉCEMBRE

MARDI 31 DÉCEMBRE : Repas Dansant

ILS SE SONT UNIS DANS NOTRE MAIRIE !

- Mohamed BAHRI et Laetitia MORING

MARIÉS LE 26 JANVIER 2019

- Williams CHEVALLIER et Sylvie RIVAL

MARIÉS LE 20 AVRIL 2019

- Jérémy CHEVREAU et Manon DAVID

MARIÉS LE 11 MAI 2019

- Paul BERNARD et Hélène LERIVEREND

MARIÉS LE 25 MAI 2019

- Julien ROUSSEAU
et Anne-Clémence ERARD

MARIÉS LE 1^{ER} JUIN 2019

- Damien TENIN et Lolita BRULÉ

MARIÉS LE 15 JUIN 2019

- Edouard THEETTEN et Jessica DE
SOUSA

MARIÉS LE 29 JUIN 2019

A TOUS, NOS VŒUX DE BONHEUR !

NOUS AVONS LE PLAISIR D'ACCUEILLIR...

- Enzo PROVOST

NÉ LE 22 DÉCEMBRE 2018 À LE MANS

- Kenzo BLANC

NÉ LE 10 JANVIER 2019 À LE MANS

- Maëlys MASSOT

NÉE LE 19 JANVIER 2019 À ARGENTAN (61)

- Nora BARBIER

NÉE LE 18 JANVIER 2019 À LE MANS

- Valentin LOUVET

NÉ LE 13 FÉVRIER 2019 À LE MANS

- Stella LARÉDO

NÉE LE 26 FÉVRIER 2019 À LE MANS

- Thiago HAMELIN

NÉ LE 07 MARS 2019 À LE MANS

- Alya LAHCEN

NÉE LE 08 MARS 2019 À LE MANS

- Logan LANGLADE

NÉ LE 09 MARS 2019 À LE MANS

- Eden COURTONNE

NÉ LE 14 MARS 2019 À LE MANS

- Victor LORIOT

NÉ LE 18 MARS 2019 À LE MANS

- Loris TENIN

NÉ LE 22 MARS 2019 À LE MANS

- Lola GARNIER

NÉE LE 28 MARS 2019 À LE MANS

- Caly LEBRUN

NÉE LE 10 AVRIL 2019 À LE MANS

- Eliott MAILLOT

NÉ LE 19 AVRIL 2019 À LE MANS

- David OPERA

NÉ LE 1^{ER} JUIN 2019 À LE MANS

- Léandre LEROY

NÉ LE 10 JUIN 2019 À LE MANS

- Kawai FALLONE

NÉE LE 17 JUIN 2019

NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE SUR TERRE !

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :
8h30 / 12h00 puis 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi
8h30 à 12h00 le vendredi
Le samedi sur rendez-vous uniquement



BONNETABLE POINT COM

Mairie de Bonnétable

Rue Maréchal Leclerc - 72110 Bonnétable

Tél : 02 43 29 30 20 - Fax : 02 43 29 16 09 - Email : mairie@bonnetable.fr

www.bonnetable.fr

